Lyon 7e
la Guillotière
45 rue du Repos , boulevard des Tchécoslovaques

Cimetière : ancien cimetière de la Guillotière

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69006501
Date de l'enquête initiale : 2004
Date(s) de rédaction : 2004
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : cimetière
Précision sur la dénomination : catholique
Appellation : ancien cimetière de la Guillotière
Parties constituantes non étudiées : tombeau, conciergerie, remise, mur de clôture, escalier indépendant

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999, BK, 227

Historique

Le cimetière se situe dans le 7e arrondissement de Lyon, dans l'ancienne commune de la Guillotière. La première inhumation a lieu le 5 mai 1822 après l'acquisition en 1821 de la première parcelle. Pour répondre à la croissance urbaine, le cimetière est agrandi tout au long du siècle : en 1838, 1845, 1852, 1857, 1899 et 1923. L'entrée principale se trouve boulevard des Tchécoslovaques. Le cimetière abrite actuellement 7000 tombes (à vérifier).

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle, 2e quart 19e siècle, 3e quart 19e siècle, 4e quart 19e siècle, 1ère moitié 20e siècle
Dates : 1822 (daté par source), 1838, 1845, 1852, 1857, 1899, 1923, 1945

Description

Le cimetière est réparti en sept parcelles : celles-ci correspondent à chaque phase d'agrandissement de ce dernier. Il est constitué de longues allées formant un plan quadrillé, l'ensemble étant divisé en 35 carrés. Deux bâtiments principaux sont édifiés dans le cimetière : l'accueil, du côté du boulevard des Tchécoslovaques, et l'ancienne conciergerie, du côté de la rue du Repos. Plusieurs remises servent à entreposer les outils du personnel communal.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; moellon
Escaliers : escalier isolé : escalier droit, en maçonnerie

Typologies et état de conservation

État de conservation : inégal suivant les parties

Décor

Techniques : maçonnerie (étudié)

Statut, intérêt et protection

Les sépultures les plus remarquables par leur architecture et les plus anciennes sont situées sur les terrains acquis avant 1850 et, d'une manière générale, contre les murs.

Statut de la propriété : propriété publique

Synthèse

Les cimetières à Lyon : contexte historique et scientifique

Les nombreuses découvertes scientifiques effectuées au cours du siècle des Lumières en France, et en Europe, permettent d´améliorer sensiblement les conditions de vie de la population. On accorde ainsi plus d´importance à l´hygiène. Plus précisément, de nombreux rapports de médecins et d´hygiénistes préconisent pour les cimetières un éloignement de la ville contre les épidémies et les microbes véhiculés, pense-t-on alors, uniquement par l´air. Lyon n´est pas épargné par ce mouvement. Plusieurs rapports au sujet des cimetières sont rédigés à Lyon dès la fin du XVIIIe siècle par des médecins ou des notables. Les conseils municipaux successifs ne sont pas indifférents à cette question et nomment à l´issue de ces comptes rendus des commissions composées de conseillers municipaux chargés de récoler les rapports scientifiques qui présentent un état des lieux des connaissances sur les dangers des cimetières et sur leur localisation idéale. Jean Jacques Coindre, membre du Collège de Chirurgie et Docteur en médecine à Lyon, expose dans un mémoire dès 1789 les dangers représentés par les cimetières dans les villes, notamment dus aux exhalaisons putrides des corps. Il préconise pour la ville de Lyon la réalisation de trois cimetières, dont un très grand qui pourrait accueillir les 4000 morts par an de la ville de Lyon, selon ses statistiques. L´idée de la création de trois cimetières éloignés de la ville est partagée par de nombreuses personnes, dont Louis-Antoine Moutonnat, avocat à Lyon, qui interpelle en 1790 le conseil municipal au sujet des cimetières en argumentant son rapport sur les dangers encourus par les citoyens. Une opposition entre deux partisans se fait écho en cette fin de siècle à Lyon : d´un côté les autorités civiles qui souhaitent la création d´une immense nécropole pour toute l´agglomération lyonnaise ; de l´autre, les autorités religieuses qui souhaitent maintenir les cimetières au plus près des églises, limitant la fatigue des prêtres accompagnant les convois funèbres. L'Église donne trois sens au cimetière : la mort doit être sous sa protection ; une hiérarchie de l´espace selon la condition financière : la distance d´inhumation de l´église doit être au plus proche de l´autel, « ce qui conditionne l´efficacité de la protection divine » ; une hiérarchie des sépultures : la chapelle particulière présente dans l´église est transmise de génération en génération.

Le contexte juridique en France

Deux textes majeurs viennent encadrer et réglementer les cimetières. Cet aspect législatif démontre l'importance que peuvent revêtir désormais les cimetières. La déclaration royale du 10 mars 1776 met fin aux inhumations dans les églises. Il est précisé que les cimetières qui pourraient nuire à la salubrité de l´air doivent être sortis de l´enceinte des villes. C´est le lieu de culte, l´église, qui est le souci principal de cette déclaration et non pas les sépultures. En 1791, c'est la fin des cimetières paroissiaux : les cimetières deviennent communaux.
Mais l'acte le plus important qui donne les bases, encore usitées aujourd'hui, des cimetières en France est le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804). Ce décret précise qu´ « aucune inhumation n´aura lieu dans les églises [...] ni dans l´enceinte des villes et bourgs » (article 1). Le cimetière devra être à une distance de trente-cinq à quarante mètres en dehors de l´enceinte de la ville (article 2). Chaque inhumation se fera dans des fosses séparées (article 4) et la réouverture de celles-ci ne pourra s´effectuer que tous les cinq ans (article 6). Il émet aussi pour la première fois l´idée de concessions, uniquement « lorsque l´étendue des lieux [...] le permettra » (article 10). L´article 15 créé les secteurs confessionnels. Par ailleurs, il sera « soumis à l´autorité [...] municipale » (article 16). Le service extérieur des enterrements et l´entretien matériel des cimetières sont rendus aux fabriques des églises. Ce décret pose ainsi les bases du nouveau cimetière en France, en tenant compte essentiellement des conditions d´hygiène et en excluant les morts hors de la ville, jugés trop dangereux pour la salubrité publique. On passe ainsi des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux.
Durant tout le XIXe et XXe siècle, des lois viennent compléter ce décret. L'ordonnance royale du 6 décembre 1843 étend aux villages les règles du décret de1804 et fixe la destination des sommes collectées en contrepartie des concessions soit 2/3 au profit de la commune et 1/3 au profit des pauvres et des hospices. En1880 une loi crée un périmètre de protection morale autour des cimetières. Une loi en 1884 interdit toute discrimination pour le lieu d´une inhumation (laïcité). En 1887 : loi sur la liberté des funérailles. En 1904 : loi abrogeant le monopole sur les fabriques en matière de service extérieur des enterrements et créant le monopole communal.1924 : loi autorisant la reprise des concessions abandonnées. 1993 : libéralisation des enterrements ; fin du monopole communal.

Le cimetière ancien de la Guillotière au cours du XIXe siècle

Le contexte de la ville de Lyon et de la Guillotière

La Guillotière est une commune de 6000 habitants en 1806, la ville de Lyon en comporte 100.000 environ. La municipalité de Lyon souhaite la création d´un cimetière sur des terrains qui remplissent des conditions podologiques saines et une bonne aération : Loyasse semble être le lieu idéal. Le Clergé quant à lui ne prend pas en compte les problèmes d´hygiène et focalise son attention sur la distance qui existe entre l´église et le cimetière. Des oppositions se font jour sur le nombre de cimetières à créer : on prévoit en 1791, 1793 et 1805 la création d'un cimetière général unique par des acquisitions de terrain sur la Guillotière, Montchat et les Sablons : les projets de 1791 et 1793 sont abandonnés suite au contexte politique (cf. Madeleine Lassere, Des aîtres paroissiaux aux cimetières municipaux). Par ailleurs, le clergé perdrait, par l´établissement d´un cimetière unique, toute la vie qui s´est créée autour de la paroisse : baptêmes, mariages, décès, marchés. On peut aussi supposer au niveau de la municipalité une volonté d' un contrôle idéologique des cimetières : la révolution a dépouillé les biens du clergé, autant leur ôter les cimetières. En 1807, sous l´influence du cardinal Fesch, oncle de l´empereur, c´est Loyasse qui est choisi, près de l´ancien cimetière de Saint-Just. Le maire a dû céder aux pressions de ce dernier.

1807-1820 : les balbutiements

Le ministre de l´Intérieur écrit au préfet en souhaitant la création d´un cimetière à la Guillotière. En 1813, le sous-préfet de la Guillotière souhaite vendre l´ancien cimetière, trop petit, pour en acheter un autre : pas de réponse. Le maire écrit alors au préfet en 1820 pour lui demander l´approbation d´un nouveau cimetière à l´angle du chemin de Vénissieux et du chemin des Quatre Vents, propriété du Sieur Lafrogne. Le curé n´est pas d´accord pour une raison d´éloignement mais finalement, l´approbation royale arrive, l´acte de vente est signé le 26 janvier 1821. La bénédiction a lieu le 5 mai 1822 et dès le lendemain, les inhumations commencent. L´ancien cimetière, adossé à l´église Notre-Dame de la Grâce, ferme dès l´ouverture du nouveau cimetière. Jusqu´ici, la population n´a pas été concernée et investie dans ce nouveau cimetière, on a juste assisté à une opposition entre le clergé et la municipalité.
S'en suivent plusieurs acquisitions comportant parfois des procédures administratives longues et complexes. En 1838, achat avec l'accord du propriétaire de la propriété Alix : les inhumations débutent en 1839 ; en 1845, la propriété Ballard, qui produit pour effet l'expropriation de la veuve qui ne voulait vendre ; en 1852, la propriété Lafrogne. Ces agrandissements sont nécessaires puisque la population de la Guillotière augmente fortement passant de 1806 de 7000 habitants à 23000 en 1836 et à 43500 en 1851. La mortalité passant ainsi de 200 personnes en 1800 à 400 dans les années 1830 et à près de 800 en 1840.
Apparaissent alors des oppositions à ces agrandissements : le clergé campe sur ses positions et souhaite un rapprochement de l´église. La population s´exprime par des enquêtes publiques pour une demande de transfert hors de la ville du cimetière en invoquant plusieurs motifs : l´hygiène ; le décret de prairial ; les inconvénients de la proximité des habitations ; contre l´épidémie de choléra ; d´ordre financier (les terrains sont moins chers en dehors de la ville). On retrouve les mêmes arguments qu´au XVIIIe siècle soutenus alors uniquement par les médecins hygiénistes.

Le cimetière dans la seconde moitié du XIXe siècle

En 1852, la Guillotière est rattachée à Lyon : le contexte urbain en est modifié. En 1857, le sénateur acquiert la très grande propriété de Combe-Blanche qui devient le nouveau cimetière de la Guillotière. Une parcelle plus petite, jouxtant l'ancien cimetière, permet l'agrandissement de ce dernier. Enfin en 1899, l'acquisition de la propriété Cumin, contiguë à l´ancien cimetière. La Guillotière faisant partie de la commune de Lyon, le cimetière s´inclut désormais dans un aménagement plus large d'où la nécessité de ces agrandissements. La hausse de la population lyonnaise et notamment celle de la rive gauche implique que le cimetière de la Guillotière doive combler le déficit de place des cimetières lyonnais. Il est par ailleurs connoté comme étant le cimetière des pauvres lyonnais : il n´est peut-être pas nécessaire d´en faire un « cimetière de luxe » suivant l´expression du sénateur en 1858, les familles riches préférant Loyasse. Une ségrégation sociale se crée entre les différents cimetières lyonnais, notamment en raison du prix des concessions.

La nouvelle place du cimetière dans la ville

S'en suit un changement de débats : la surface du cimetière. Si l´on posait la question du cimetière en terme d´emplacement dans la ville durant la première moitié du XIXe siècle, la seconde moitié pose la question de la surface : le décret de prairial prévoyant une individuation des fosses, l´augmentation des concessions voulues par les familles, la croissance forte de l´urbanisation à Lyon entraînent une hausse des prix des terrains et posent la question de la rentabilité des cimetières. La place de la nécropole entre le début et la fin du XIXe passe donc de l´exil à l´enclave.
La rationalisation de l'espace passe aussi par le nouvel axe de recherche de l´hygiène : la crémation ; pensée à Lyon dès 1879 par un conseiller municipal, elle nécessite cependant une évolution des mentalités. Le premier crématorium est implanté en 1889 au père Lachaise. L´argument de l´hygiène et de la décomposition instantanée est avancé (microbes

véhiculés par le cadavre et les rongeurs) ; l´argument de la place : 18 urnes prennent la place d´un cercueil ; l´argument financier sur le non agrandissement des cimetières. L´Église est contre et ne l´autorisera qu´en 1963. Le crématorium est créé à Lyon en 1913 dans le nouveau cimetière de la Guillotière.

Les concessions

La principe de la concession existe dès 1822 à la Guillotière : les concessions perpétuelles payantes qui apparaissent pour la première fois (dimensions de 2 mètres par 3). Le terrain général, gratuit, où sont enterrées les personnes les plus pauvres. Il existe par ailleurs tout au long du XIXe siècle deux types de concessions : celles de courte durée et celles comportant de grandes surfaces. La commune de la Guillotière opte pour les concessions de 25 ans. En 1839, elle accorde la création de concessions temporaires. L´ordonnance royale du 6 décembre 1843, plus stricte, est mise en application au cimetière de la Guillotière en 1850. C´est la fin des concessions de 25 ans : il est ainsi possible d´acquérir des concessions : soit par l´achat d´une concession perpétuelle ; soit par l´achat d´une concession trentenaire renouvelable ; soit par l´achat d´une concession de 15 ans, non renouvelable. Quoiqu´il en soit, l´achat d´une concession est un comportement radicalement nouveau, minoritaire ; cela représente 1/27 des inhumations en 1860 et 1/10 des inhumations en 1895. Cependant, au XIXe, la plupart des inhumations se font toujours dans les terrains généraux repris tous les 5 ans.

Les monuments

Autre moyen de distinction entre les propriétaires, le monument funéraire ; on parle « d´urbanisation du champ des morts ». Le monument nécessite une autorisation préalable délivrée par la mairie et la création d´un dossier mentionnant le type de concession et un croquis du monument. Ces monuments sont soumis aux contraintes du règlement général de police des cimetières de 1863 précisant la « hauteur et largeur des pierres droites, croix comprises. »

La sépulture et la hiérarchie entre les cimetières

Si le cimetière de Loyasse est dévolu aux grands lyonnais et aux familles bourgeoises, le cimetière de la Guillotière est plutôt considéré comme le cimetière des pauvres. Le prix des concessions y est deux fois moins cher qu´à Loyasse au cours du XIXe. En 1856 : le préfet souhaite que se soit le cimetière nouveau de la Guillotière qui comble le manque de place des autres cimetières lyonnais. C´est aussi ici qu´on transfert le cimetière de la Madeleine appartenant aux Hospices civils de Lyon en 1864.

L´agrandissement de l´ancien cimetière au cours du XXe siècle

Comme tous les cimetières français, le cimetière ancien de la Guillotière a dû, suivant le décret du 28 septembre 1920, s´agrandir en vue de l´arrivée des corps des militaires tués pendant la guerre. Par manque de place, le Maire de Lyon sollicite l´État, et plus précisément le Ministre de la Guerre, propriétaire du fort La Motte jouxtant l´ancien cimetière, en vue de l´acquisition d´une parcelle. Dans sa réponse au Maire de Lyon du 20 octobre 1920, le Ministre de la Guerre autorise au Préfet du Rhône l´agrandissement du cimetière et il s´engage à « remettre à la Ville, à titre gratuit [...] un terrain d´une superficie équivalente à celle utilisée dans le cimetière communal par les sépultures susvisées » uniquement s´il s´agit « d´inhumations de militaires décédés pendant la durée de la guerre, des suites des blessures ou de maladies contractées aux Armées ». Ce terrain, d´une superficie de 11.200 m², est classé comme cimetière par arrêté préfectoral du 1er mars 1921 et suivant la convention passée avec le Génie le 21 mai 1921, la ville devient propriétaire de ce terrain. L´ingénieur voyer, dans un rapport de voirie, précise que l´État a cédé à la Ville le terrain situé entre la limite actuelle du cimetière et la ligne rouge DE (ancien chemin vicinal de la Motte appartenant à la ville) par l´avenant du 5 juin 1923.
Par ailleurs, suite à la volonté de l´État de créer un cimetière militaire national à la Doua, la plupart des cimetières lyonnais ont vu leur carré militaire disparaître. Sans en connaître la date, la directrice du service des inhumations précise au maire de Lyon dans un courrier du 15 septembre 1956 que la translation des 1175 tombes militaires de la guerre de 14-18 est actuellement en cours de l´ancien cimetière de la Guillotière au cimetière de la Doua.
En 1945, le maire de Lyon accorde au directeur du service des inhumations qu´une nouvelle parcelle, située rue de Chevreul, dans l´ancien cimetière, puisse faire l´objet d´inhumations.
Chronologie des ajouts, bâtiments et plantations dans l´ancien cimetière de la Guillotière : en 1841, réparation de la pompe du cimetière ; en 1842, construction d´un pavillon d´autopsie ; en 1873, installation d´une pompe en fonte dans un puits ; en 1889, installation de deux bornes fontaines ; en 1893, création d´une guérite à l´entrée du cimetière servant de bureau et de corps de garde. Création d´un bureau à l´entré du cimetière ; en 1942, plantation de sophoras dans le terrain annexe. Un document de la direction des cultures datant du 4 juillet 1956 précise que, depuis 1939, l´ancien cimetière s´est vu implanter 32 arbres, le nouveau 758.
Chronologie des bâtiments enlevés : en 1882, démolition des murs séparant les parties du cimetière affectées aux différents cultes ; en 1885, destruction des immenses croix trônant au centre du cimetière.
Projets non réalisés

Au début des années 1950, la municipalité a voulu créer un caveau monumental pour les morts des deux guerres, projet qui aurait vu le jour dans tous les cimetières lyonnais en vue de récupérer les concessions et places des carrées militaires pour réutiliser ces terrains. Dans un rapport destiné au maire, le 10 novembre 1950, concernant l´ossuaire, on précise à ce dernier la surface libérée : pour l´ancien cimetière, 7860 m² et pour le nouveau cimetière, 1785 m². Ce projet d´ossuaire ne verra finalement jamais le jour puisque les morts militaires seront transférés quelques années plus tard au cimetière militaire de la Doua créé par l´État.

Description actuelle du cimetière

Le cimetière ancien de la Guillotière se situe dans le 7e arrondissement de Lyon : il est au croisement de la rue du Repos (ancien chemin de Lyon à Vénissieux), de l'avenue Berthelot, du boulevard des Tchécoslovaques (ancien boulevard des Hirondelles) et du chemin de l'Épargne (ancien chemin des Quatre-Maisons). Il présente deux bâtiments principaux. D'une part, l'ancienne conciergerie qui est aujourd'hui désaffectée. Son emplacement est le même depuis la création du cimetière mais par un manque de sources, il est impossible de savoir quel architecte l'a conçue ni quand elle a été édifiée. Un document daté de 1821 réalisé par Antoine Chenavard présente un projet de logement pour le fossoyeur (et non le concierge), un plan de la porte principale ainsi qu'un plan d'une grande croix. Il est impossible de savoir si ce projet fut retenu par la commune de la Guillotière. D'autre part, l'accueil, situé désormais boulevard des Hirondelles, a été créé en ? Le cimetière dispose aussi de trois remises situées dans la partie la plus ancienne. Elles sont destinées à recevoir le matériel des employés communaux. Près du portail de la rue du Repos se trouve encore une guérite qui servait de bureau et de corps de garde. Construite en 1893, elle est aujourd'hui inutilisée.
Certains édifices du cimetière ont aujourd'hui disparu telles les grandes croix qui étaient disposées au centre des deux parcelles les plus anciennes du cimetière (acquises en 1822 et 1838). Elles étaient situées au croisement des allées 9 et 1 et des allées 9 et 10. Il existait aussi dans la quatrième parcelle acquise en 1852 un logement pour le fossoyeur et le garde, situé actuellement au début de l'allée 25. Cet édifice est mentionné sur un plan en 1854 mais ne l'est plus sur un autre datant de 1875. On trouve aujourd'hui sur son emplacement trois grandes sépultures dont la plus ancienne a été acquise en 1879. Le cimetière comprenait par ailleurs un carré pour les protestants situé dans le second cimetière (parcelle de 1838). Cet emplacement correspond aujourd'hui au carré 14.
(se reporter à la typologie d'ensemble pour une explication sur le plan actuel du cimetière et sur les sépultures)

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Lyon. 4 WP 2 à 11. Délibération du conseil municipal de la Guillotière, janvier 1823, mars 1852**
  AC Lyon. 4 WP 2 à 11. **Délibération du conseil municipal de la Guillotière**, janvier 1823, mars 1852

- **AC Lyon. 4 WP 74. Agrandissement du cimetière, 1793-1852.**
  AC Lyon. 4 WP 74. **Agrandissement du cimetière**, 1793-1852.

- **AC Lyon. 473 WP 1-5 et 9-12. [agrandissement du cimetière], 1800-1923.**
  AC Lyon. 473 WP 1-5 et 9-12. **[agrandissement du cimetière]**, 1800-1923.

- **AC Lyon. 522 WP. Personnel municipal, 1854**
  AC Lyon. 522 WP. **Personnel municipal**, 1854

- **AC Lyon. 741 WP 54. Concession de terrains pour sépultures, 1845-1852.**
  AC Lyon. 741 WP 54. **Concession de terrains pour sépultures**, 1845-1852.

- **AC Lyon. 963 WP 28. Liasse 701 [acquisition parcelle], mai 1945.**
  AC Lyon. 963 WP 28. **Liasse 701 [acquisition parcelle]**, mai 1945.

- **AC Lyon. 923 WP 320. Agrandissement du cimetière de la Guillotière, 1887-1922.**
  AC Lyon. 923 WP 320. **Agrandissement du cimetière de la Guillotière**, 1887-1922.

- **AC Lyon. 923 WP 384. Agrandissement cimetière, cessions de terrain, 1912-1925.**

AC Lyon. 923 WP 384. **Agrandissement cimetière, cessions de terrain**, 1912-1925.

- **AC Lyon. 969 WP 52. Aménagement et agrandissement, 1944-1958.**
  AC Lyon. 969 WP 52. **Aménagement et agrandissement**, 1944-1958.

- **AC Lyon.1025 WP 30. [Translation des tombes militaires], 1956.**
  AC Lyon.1025 WP 30. **[Translation des tombes militaires]**, 1956.

- **AC Lyon. 1217 WP 82 à 117. Délibérations du conseil municipal, 1852-1870**
  AC Lyon. 1217 WP 82 à 117. **Délibérations du conseil municipal**, 1852-1870

- **Plan de la commune de la Guillotière / [s.n.]. [vers 1830]. pap. [Echelle non déterminable]. (AC**
  Plan de la commune de la Guillotière / [s.n.]. [vers 1830]. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 1 S 14 1/2).

- **[Quartier de la Guillotière]. / [s.n.] / 1897. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 473 WP**
  [Quartier de la Guillotière]. / [s.n.] / 1897. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 473 WP 11).

- **Plan géométral d'une portion de la commune de la Guillotière / [s.n.]. 1837. pap. 1/2500. (AC Lyon.**
  Plan géométral d'une portion de la commune de la Guillotière / [s.n.]. 1837. pap. 1/2500. (AC Lyon. 2 S 29).

- **[Plan du quartier de la Madeleine] / [s.n.]. 1837. pap. 1:2500 (AC Lyon. 2529).**
  [Plan du quartier de la Madeleine] / [s.n.]. 1837. pap. 1:2500 (AC Lyon. 2529).

- **Plan Géométral d'une portion du 3me arrondissement. Quartier de la Madeleine / architecte Voyer.**
  Plan Géométral d'une portion du 3me arrondissement. Quartier de la Madeleine / architecte Voyer. 1852. Pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 925 WP 274).

- **[Parcelles situées sur le futur cimetière] / [s.n.]. 1855. pap. [Echelle non déterminable]. (AC**
  [Parcelles situées sur le futur cimetière] / [s.n.]. 1855. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 925 WP 274).

- **Ancien cimetière de la Guillotière. Premier et Troisième cimetières / [s.n.]. [vers 1840]. pap. 1 :**
  Ancien cimetière de la Guillotière. Premier et Troisième cimetières / [s.n.]. [vers 1840]. pap. 1 : 500. (AC Lyon. 2 S 447).

- **Projet d'agrandissement du cimetière / Architecte Voyer. 1852. pap. 1:250. (AC Lyon. 925 WP 274).**
  Projet d'agrandissement du cimetière / Architecte Voyer. 1852. pap. 1:250. (AC Lyon. 925 WP 274).

- **Plan Général du Cimetière du sud de la Ville de Lyon à la Guillotière / Architecte Voyer. 30**
  Plan Général du Cimetière du sud de la Ville de Lyon à la Guillotière / Architecte Voyer. 30 septembre 1854. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon.925 WP 274).

- **Plan de l'ancien Cimetière de la Guillotière / [s.n.]. 1875. pap. 1 : 200. (AC Lyon. 2 S 206 a).**
  Plan de l'ancien Cimetière de la Guillotière / [s.n.]. 1875. pap. 1 : 200. (AC Lyon. 2 S 206 a).

- **Projet d'ouverture des rues / [s.n.]. [vers 1880]. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 2 S 288).**
  Projet d'ouverture des rues / [s.n.]. [vers 1880]. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 2 S 288).

- **[Acquisition de la propriété Cumin] / [s.n]. 1898. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 923**
  [Acquisition de la propriété Cumin] / [s.n]. 1898. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 923 WP 393).

- **[Projet d'acquisition de la propriété Dorel] / [s.n.]. 1904. pap. [Echelle non déterminable]. (AC**
  [Projet d'acquisition de la propriété Dorel] / [s.n.]. 1904. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 923 WP 393).

- **[Terrain militaire devant être annexé] / [s.n.]. [vers 1920]. pap. [Echelle non déterminable]. (AC**
  [Terrain militaire devant être annexé] / [s.n.]. [vers 1920]. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 923 WP 384).

- **Petit Atlas des Bâtiments Militaires. Fort Lamotte. Plan d'ensemble / Génie. [vers 1921]. pap.**
  Petit Atlas des Bâtiments Militaires. Fort Lamotte. Plan d'ensemble / Génie. [vers 1921]. pap. 1:2000. (AC Lyon. 923 WP 384).

- **Projet d'extension / [s.n.]. novembre 1944. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 696 WP 52).**
  Projet d'extension / [s.n.]. novembre 1944. pap. [Echelle non déterminable]. (AC Lyon. 696 WP 52).

Documents figurés

- **Plan topographique de la ville de la Guillotière et de son embellissement projeté / Christophe Crépet, 1845**
  Plan topographique de la ville de la Guillotière et de son embellissement projeté / Christophe Crépet, 1845. Pap., encre, aq. Echelle portée mais illisible. (BM Lyon Fonds Coste n° 6409)
  BM Lyon : Fonds Coste n° 6409

- **Projet de cimetière pour la Commune de la Guillotière / Antoine Chenavard, 30 mars 1821. Pap. (AC**
  Projet de cimetière pour la Commune de la Guillotière / Antoine Chenavard, 30 mars 1821. Pap. (AC Lyon. 3 S 800 et 800 a)

- **[Vues d'ensemble du bombardement de l'ancien cimetière de la Guillotière] / [s.n.]. mai 1944.**
  [Vues d'ensemble du bombardement de l'ancien cimetière de la Guillotière] / [s.n.]. mai 1944. Photographies. (AC Lyon. 3 PH 40-41, 119).

Bibliographie

- **BEAU, Anne-Sophie. Le cimetière de la Guillotière au XIXeme siècle,dir. Sylvie SCHWEITZER. Lyon :**
  BEAU, Anne-Sophie. **Le cimetière de la Guillotière au XIXeme siècle**,dir. Sylvie SCHWEITZER. Lyon : 1996. 311 p. : ill. ; 29,7cm (Mém. Maîtrise. Univ. Lyon II, Faculté d´Histoire, Histoire de lArt, Géographie, Tourisme. 1996)

- **COINDRE, Jean-Jacques. Mémoire sur la translation des cimetières hors de la ville de Lyon. Lyon,**
  COINDRE, Jean-Jacques. **Mémoire sur la translation des cimetières hors de la ville de Lyon**. Lyon, 1789 ; 16 p. ; 15 cm

- **DULIN, Jacques. Collection lithographiée des plus beaux tombeaux exécutés dans les cimetières de**
  DULIN, Jacques. **Collection lithographiée des plus beaux tombeaux exécutés dans les cimetières de Lyon, publiée, et dédiée à M. A. Chenavard**. Lyon, Paris.

- **HOURS, Henri, LAVIGNE-LOUIS, Marryannick, VALLETTE D´OSIA, Marie-Madeleine. Le cimetière de**
  HOURS, Henri, LAVIGNE-LOUIS, Marryannick, VALLETTE D´OSIA, Marie-Madeleine. **Le cimetière de Loyasse**. Lyon : Préinventaire des monuments et richesses artistiques, 1996, 526 p. : ill. : 23,5 cm

- **LASSERE, Madeleine. Villes et cimetières en France de l'Ancien régime à nos jours. Le territoire**
  LASSERE, Madeleine. **Villes et cimetières en France de l'Ancien régime à nos jours. Le territoire des morts**. Paris, Montréal : l'Harmattan, 1997. 411 p. : ill. ; 24 cm (Chemins de la mémoire.)

- **MOUTONNAT, Louis-Antoine. Mémoire sur les cimetières de la ville de Lyon. Lyon, 1790. 28 p. ; 15 cm**
  MOUTONNAT, Louis-Antoine. **Mémoire sur les cimetières de la ville de Lyon**. Lyon, 1790. 28 p. ; 15 cm

- **Opposition à l'établissement d'un nouveau cimetière pour la ville de la Guillotière. Lyon : impr. G. Rossary, s.d. [1837]**
  Opposition à l'établissement d'un nouveau cimetière pour la ville de la Guillotière dans le lieu dit Clos de Rome, sur la grande route de Paris à Marseille. Lyon : impr. G. Rossary, s.d. [1837]. 15 p. ; 25 cm.

Périodiques

- **BEAU, Anne-Sophie. Le Cimetière et la ville : la Guillotière à Lyon au XIXe siècle. Lyon : Bulletin**
  BEAU, Anne-Sophie. **Le Cimetière et la ville : la Guillotière à Lyon au XIXe siècle**. Lyon : Bulletin du Centre Pierre Léon, numéro 1-2, 1996, p.7-24 : ill. ; 24 cm

- **FOREST, Anne. "ARCHIVES/ Archives funéraires 1/8". Histoires lyonnaises [en ligne], 2 novembre 2020. URL : https://lyonnais.hypotheses.org/5702**
  FOREST, Anne. "ARCHIVES/ Archives funéraires 1/8". *Histoires lyonnaises* [en ligne], 2 novembre 2020 [consulté le 3 novembre 2020]. URL : https://lyonnais.hypotheses.org/5702.

- **Monuments historiques. L´architecture et la mort. Paris, décembre 1982, janvier 1983. 101 p. :**
  Monuments historiques. **L´architecture et la mort**. Paris, décembre 1982, janvier 1983. 101 p. : ill. ; 29,7 cm

Annexe 1

Agrandissement du cimetière : extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Guillotière, 6 avril 1837 (AC Lyon, 4 WP 74/8)

"Le conseil choisit la propriété de M. Ducreux (1 ha 21 a 2 ca), close par un mur neuf, en face du cimetière actuel dont elle est séparée par le chemin de Vénissieux, confiné au levant par le clos de Tollet, au sud par la route de Vienne, à l'ouest par le chemin dit de la Croix de Rome, et au N par le chemin de Vénissieux.
Ducreux l'a acquis le 28 août 1819 suivant jugement d'adjudication après expropriation de Mlle Jeanne Joséphine Vert ép de Jean-Pierre Joseph Lardière".

Annexe 2

Opposition de M. Tollet à l'agrandissement du cimetière, 24 avril 1837

Extrait de : **Opposition à l'établissement d'un nouveau cimetière pour la ville de la Guillotière dans le lieu dit Clos de Rome, sur la grande route de Paris à Marseille**. Lyon : impr. G. Rossary, s.d. [1837]. 15 p. ; 25 cm.
Ce clos n'a rien de commun avec le cimetière actuel auquel il n'est contigu d'aucun côté. Le clos de Rome est bien moins isolé que le cimetière actuel qui ne l'est déjà pas assez ; il est autrement plus central. Ce clos a l'une de ses faces sur la route de Vénissieux, l'autre, la principale sur la route de Paris à Marseille, la plus important de toute la France. Il est dans la ville même de la Guillotière, à quelques pas de l'agglomération d'habitations la plus compacte ; au centre et à quelques mètres seulement de huit ou dix maisons, considérables, construites ou réparées tout récemment et à grands frais ; quelques unes habitées toute l'année, d'autres pendant la belle saison, par des familles lyonnaises qui viennent y chercher un air pur. Ce clos enfin est au midi du fort de Lamotte, dont il n'est séparé que par un chemin ; il est pour ainsi dire sous les fenêtres même du château, dont il formait autrefois une dépendance... Le clos de Rome est environné d'habitations à une distance bien moindre de cent mètres. Ainsi par exemple au midi, la maison de maître de la propriété de M. Tollet n'est pas à cette distance. A l'angle oriental de la même propriété se trouve une autre maison d'habitation dont le mur serait mitoyen avec le cimetière projeté. Sur la route de Marseille, dans le même enclos, est encore un vaste pavillon propre à l'habitation, et dont le mur au nord est mitoyen avec la clos de Rome. A l'occident du clos de Rome est la propriété de M. Métra. Le pavillon qui sert d'habitation au propriétaire aurait ses principaux jours sur le

cimetière, dont il ne serait séparé que par la grande route. Une seconde maison appartenant au même propriétaire se trouve à peu près dans la même situation. Une troisième maison plus considérable que les deux autres et nouvellement construite dans le même clos se trouverait encore à une distance prohibée. Les bâtiments de la propriété de Madame Veuve Zacharie ne sont pas non plus à la distance de cent mètres, et cette dame vient d'y faire de grandes dépenses en réparations et améliorations : une allée d'agrément nouvellement plantée, terminée par une grille de fer se trouverait précisément en face du nouveau cimetière. La maison de M. Tabourin ne serait séparée, comme celle de M. Métra, que par la grande route du cimetière projeté, et les fenêtres de cette maison l'aurait en pleine perspective. La maison de M. Cirier (autrefois maison de Boissieux) vient, comme plusieurs autres, d'être complètement restaurée ; elle ne serait pas à la distance voulue. Le château de La Motte ne serait pas séparé par cent mètres du nouveau cimetière : de telle sorte qu'il se trouverait frappé des prohibitions de bâtir, de réparer, de creuser des puits, des fossés profonds, etc. La maison de campagne de M. Desprez, à laquelle on arrive par une longue avenue, partant de la grande route et fermée par une grille de fer, serait à toute rigueur à cent mètres du clos de Rome ; mais que l'on juge de l'énorme dépréciation d'une propriété de cette nature, dont l'avenue principale, plantée et entretenue à grands frais, aurait pour aboutissant un cimetière ; et dont le clos qui a environ cinquante bicherées lyonnaises et plus de cent vingt mètres de face sur la grande route, formant de véritables terrains à bâtir, serait tout-à-coup frappé de l'interdiction de construire et des autres mentionnées dans la loi de 1808. La localité dont il s'agit est très certainement, de toute la commune de la Guillotière, celle où se trouvent réunies le plus d'habitations précieuses et de maisons de plaisance. Presque toutes celles déjà nommées sont desservies par des avenues, avec de belles grilles de fer ouvrant sur la route. Un grand nombre d'autres propriétés presque aussi rapprochées du clos de Rome, auraient tout autant à souffrir de sa nouvelle destination. Il est impossible de passer sous silence la maison de M. Baud, bâtie depuis deux ans ; celle de M. Tajaut, agrandie et presque entièrement reconstruite il y a deux ans à peine. C'est là qu'habitent beaucoup d'officiers de la garnison du fort de La Motte... Il faut ajouter que les terrains riverains de la grande route, et tous ceux qui entourent le clos de Rome, sont consacrés à la culture du jardinage, et concourent à alimenter les marchés de Lyon. La facilité de l'arrosage, au moyen de puits peu profonds et de pompes à manège, rend ces terrains très productifs (...)

Illustrations

Ancienne conciergerie
vue de la rue du Repos
Phot. Nicolas Giroud
IVR82_20046905612NUCA

Vue d'une allée ancienne
Phot. Véronique Belle
IVR84_20176902079NUCA

Perspective d'une partie du cimetière
Phot. Nicolas Giroud
IVR82_20046905594NUCA

Escalier isolé reliant
l'allée 25 à l'allée 33
Phot. Nicolas Giroud
IVR82_20046905633NUCA

Poteau indicateur d'allée
Phot. Nicolas Giroud
IVR82_20046905613NUCA

Poteau indicateur d'allée : détail
Phot. Nicolas Giroud
IVR82_20046905614NUCA

Fontaine avec tourniquet
Phot. Nicolas Giroud
IVR82_20046905615NUCA

Fontaine avec bouton à tourner
Phot. Nicolas Giroud
IVR82_20046905616NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Nicolas Giroud, Maryannick Chalabi
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

Ancienne conciergerie vue de la rue du Repos

IVR82_20046905612NUCA
Auteur de l'illustration : Nicolas Giroud
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'une allée ancienne

IVR84_20176902079NUCA
Auteur de l'illustration : Véronique Belle
Date de prise de vue : 2016
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Perspective d'une partie du cimetière

IVR82_20046905594NUCA
Auteur de l'illustration : Nicolas Giroud
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Escalier isolé reliant l'allée 25 à l'allée 33

IVR82_20046905633NUCA
Auteur de l'illustration : Nicolas Giroud
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Poteau indicateur d'allée

IVR82_20046905613NUCA
Auteur de l'illustration : Nicolas Giroud
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Poteau indicateur d'allée : détail

IVR82_20046905614NUCA
Auteur de l'illustration : Nicolas Giroud
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Fontaine avec tourniquet

IVR82_20046905615NUCA
Auteur de l'illustration : Nicolas Giroud
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Fontaine avec bouton à tourner

IVR82_20046905616NUCA
Auteur de l'illustration : Nicolas Giroud
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation